

DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC

AR\_2025\_023

**Arrêté de mise en demeure d'effectuer une  
évaluation comportementale et de santé d'un chien  
(propriétaire habitant au 31 passage de la Côte)**

**Monsieur le Maire de Cunac ;**

**VU** le code rural et notamment l'article L 211-14-1 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles (*par exemple L.2212-1 et L.2212-2*) ;

**VU** le récépissé de déclaration de morsure par un chien du 17 mars 2025 ;

**CONSIDERANT** que le chien de race Husky appartenant au propriétaire habitant au 31 passage de la Côte à Cunac est considéré comme dangereux (chien agressif et ayant mordu qui erre dans la commune) ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, de faire procéder à un examen de l'animal par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale de l'animal ainsi que de son état de santé.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>:** Monsieur BORDEI Mihai (*détenteur du chien*) demeurant 31 passage de la Côte, détenteur du chien répondant au signalement suivant : Husky, est mis en demeure de faire procéder avant 1<sup>er</sup> avril 2025 l'évaluation dudit chien.

**Article 2 :** Monsieur BORDEI Mihai (*détenteur du chien*), informe dans les meilleurs délais le maire de l'identité du vétérinaire qu'il a choisi sur la liste départementale ci-jointe.

**Article 3 :** Monsieur BORDEI Mihai (*détenteur du chien*) est invité à faire connaître dans le délai de huit jours à compter de l'examen du chien les résultats de l'évaluation comportementale.

**Article 4 :** La totalité des frais d'évaluation y compris les éventuels frais supplémentaires liés à une évaluation complémentaire sont à la charge de Monsieur BORDEI Mihai (*détenteur du chien*).

**Article 5 :** Délai et voie de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Fait à CUNAC, le 18 mars 2025

Le Maire  
Marc VENZAL



Notifié à l'intéressé le 19/03/2025

signature